

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 décembre 1999, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Par courrier en date du 28 octobre 1999, la société Gilpas-Mélinon a informé la communauté urbaine de Lyon de sa décision d'intégrer le groupe Bacou, concepteur et fabricant d'équipements de protection individuelle. Ce groupe a regroupé ses filiales de distribution au sein de la société Bacou Développement.

La société Gilpas-Mélinon est titulaire des marchés à bons de commande suivants :

- n° 990 455 F : lot n° 1 : vêtements de travail,
- n° 990 459 K : lot n° 3 : chaussures.

Il conviendrait donc d'établir un avenant collectif de substitution destiné à transférer à l'entreprise Bacou Développement les marchés à bons de commande précités.

L'avenant prendrait effet dès sa notification à l'entreprise Bacou Développement.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné un avis favorable sur ce dossier le 29 novembre 1999 ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit avenant ;

Vu le courrier de la société Gilpas-Mélinon en date du 28 octobre 1999 ;

Vu les marchés n° 990 455 F et 990 459 K passés par la Communauté urbaine ;

Ouï l'avis de ses commissions domaine et administration générale et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**Autorise** monsieur le président à signer cet avenant ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,